

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 25

11 janvier 2005

### SOMMAIRE

ADKIM, Advanced Knowledge and Information Management, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1199	FDV II Venture S.A., Luxembourg . . . . .	1184
Albert Schmit S.A., Bertrange . . . . .	1163	FDV II Venture S.A., Luxembourg . . . . .	1186
Antimoine Participations S.A., Luxembourg . . . . .	1186	Fox S.A., Luxembourg . . . . .	1154
Aquavalere, S.à r.l., Niederanven . . . . .	1171	Frisör Thonet, GmbH, Grevenmacher . . . . .	1196
Arlux Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1162	Generalpart, Sicav, Luxembourg . . . . .	1161
Ban Trade S.A., Luxembourg . . . . .	1154	Gitte Landgrebe, S.à r.l., Wasserbillig . . . . .	1166
Ban Trade S.A., Luxembourg . . . . .	1154	Golfstar S.A., Luxembourg . . . . .	1157
Basic Trademark II S.A., Luxembourg . . . . .	1199	Green Art, S.à r.l., Weiswampach . . . . .	1183
Brasserie Gourmande, S.à r.l., Bertrange . . . . .	1197	Industrial Securities Cuisery, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1187
Capellae Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	1196	Investilux, Sicav, Luxembourg . . . . .	1192
Carl Spaeter, Luxembourg, S.à r.l., Strassen . . . . .	1200	Investilux, Sicav, Luxembourg . . . . .	1200
Casimir S.A., Luxembourg . . . . .	1180	Ivory Holding S.A., Luxembourg . . . . .	1165
CEODEUX Meditec S.A., Lintgen . . . . .	1194	Lopes Frères, S.à r.l., Hagen . . . . .	1159
CEODEUX Meditec S.A., Lintgen . . . . .	1194	Lorman, S.à r.l., Bertrange . . . . .	1158
CEODEUX Meditec S.A., Lintgen . . . . .	1194	Lou Mas, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1183
CEODEUX Meditec S.A., Lintgen . . . . .	1194	Luxani Finance S.A., Luxembourg . . . . .	1160
CEODEUX Meditec S.A., Lintgen . . . . .	1195	Luxani Finance S.A., Luxembourg . . . . .	1160
CEODEUX Servitec S.A., Lintgen . . . . .	1162	Luxocar S.A., Luxembourg . . . . .	1186
CEODEUX Servitec S.A., Lintgen . . . . .	1162	Marbrerie Bertrand, S.à r.l., Munsbach . . . . .	1163
CEODEUX Servitec S.A., Lintgen . . . . .	1163	Marine S.A., Luxembourg . . . . .	1162
CNT Office, S.à r.l., Echternach . . . . .	1174	Mecasoft S.A. . . . .	1165
Consea S.A., Luxembourg . . . . .	1169	MeesPierson-Strategy, Sicav, Luxembourg . . . . .	1195
Cristoforo Colombo International S.A., Luxembourg . . . . .	1164	Meli S.C.l., Luxembourg . . . . .	1193
Cristoforo Colombo International S.A., Luxembourg . . . . .	1164	NRGenerating Luxembourg (No.2), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1173
Custodians Superintendence and Trustees Company S.A., Luxembourg . . . . .	1196	NRGenerating Luxembourg (No.2), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1173
CWE Property Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	1168	NRGenerating Luxembourg (No.2), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1173
Cyber Média Group S.A., Luxembourg . . . . .	1159	Optique Tom Peeters, S.à r.l., Wiltz . . . . .	1183
Cyber Média Group S.A., Luxembourg . . . . .	1159	Parchausan Holding S.A., Weimershof . . . . .	1179
Cyber Média Group S.A., Luxembourg . . . . .	1159	Parchausan Holding S.A., Weimershof . . . . .	1179
DFG Dutch Financial Group S.A., Luxembourg . . . . .	1162	Parchausan Holding S.A., Weimershof . . . . .	1179
East Western S.A., Luxembourg . . . . .	1161	Persepolis Investments Holding S.A., Luxembourg . . . . .	1186
East Western S.A., Luxembourg . . . . .	1161	Persepolis Investments Holding S.A., Luxembourg . . . . .	1198
European Generating, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1181	Petit Bateau Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1173
European Generating, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1181	Plasticconstruct S.A., Luxembourg . . . . .	1197
European Generating, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1181		
Eutag S.A., Luxembourg . . . . .	1164		

PREF Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1196	Terracota International Trade & Finance S.A.H., Strassen . . . . .	1160
Pravert S.A., Luxembourg . . . . .	1174	Thiel Romain, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	1197
RS Immo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	1171	Torpet, GmbH, Luxembourg . . . . .	1195
SELFA Valves & Fittings S.A., Lintgen . . . . .	1200	Trade Lake Company S.A., Luxembourg . . . . .	1158
Soparcor Holding S.A., Luxembourg . . . . .	1165	(The) UBK French Property Company (N° 3), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1199
Soparcor Holding S.A., Luxembourg . . . . .	1165	UBM Overseas Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1198
Sungard Availability Services (Luxembourg) S.A., Munsbach . . . . .	1164	Ulysse Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1181
SVR Holding S.A., Luxembourg . . . . .	1182	UNM Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	1199
saint-paul luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	1155	United Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	1198
saint-paul luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	1157	United PRN Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1197
TDS Europe S.A., Luxembourg . . . . .	1180	Vavasseur International Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	1198
TDS Europe S.A., Luxembourg . . . . .	1195	W-Com Investments S.A., Luxembourg . . . . .	1193
Telenet Solutions Luxembourg S.A., Senninger- berg . . . . .	1196		
Terracota International Trade & Finance S.A.H., Strassen . . . . .	1160		
Terracota International Trade & Finance S.A.H., Strassen . . . . .	1160		

**BAN TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 56.147.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AV04685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Signature.

(089669.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**BAN TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 56.147.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AV04687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Signature.

(089668.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**FOX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 90.234.

EXTRAIT

L'an deux mille quatre (2004), le 3 août, à 16.00 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FOX S.A.», s'est tenue à son siège social à Luxembourg.

Les actionnaires à l'unanimité ont décidé:

1. Révocation du commissaire aux comptes, Monsieur Bernard Pranzetti

- Nomination en remplacement pour 3 (trois) ans de:

SPR SERVICES INC, registered n° 3802-336 in the State of Delaware, 25 Greystone Manor, Lewes Delaware 19958-9776/USA.

2. Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante:

6, rue Jean-Pierre Brasseur, à L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le scrutateur / Le secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089663.3/4181/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**saint-paul luxembourg, Société Anonyme.**  
Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.  
R. C. Luxembourg B 8.170.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois saint-paul luxembourg, ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 8.170, ci-après également dénommée «la Société»,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Welbes, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 1886 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 394 du 13 avril 2004.

La séance est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq (17.45) sous la présidence de Monsieur Charles Ruppert, Administrateur-délégué, Directeur Général, demeurant à Niederdonven.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Kauffman, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateurs Monsieur Léon Weyer, administrateur de sociétés, demeurant à Oberanven, et Monsieur Léon Zeches, directeur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 6 par l'ajout d'un alinéa:

«Sur décision expresse de l'assemblée générale la limite d'âge peut être portée à 78 ans pour le président du conseil d'administration.»

2) Fixation de la nouvelle teneur de l'article 6:

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de cinq membres au moins et de neuf au plus, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

La limite d'âge des administrateurs est fixée à 72 ans.

Sur décision expresse de l'assemblée générale la limite d'âge peut être portée à 78 ans pour le président du conseil d'administration.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

3) Modification de l'article 12 pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra nommer un directeur général et éventuellement, un ou plusieurs directeurs, directeurs adjoints et sous-directeurs dont il détermine les attributions et émoluments.

Le conseil d'administration peut déléguer la fixation des émoluments des membres de la direction, rangs supérieurs de l'organigramme interne, à un comité de rémunération. Ce dernier est présidé par le président du conseil d'administration et composé de trois membres au moins désignés par ledit conseil et révocables par lui à tout moment.

Le conseil d'administration peut déléguer la fixation des grilles de rémunération des ouvriers et employés, rangs trois et suivants de l'organigramme interne, au comité de direction.

En tout état de cause, le conseil d'administration doit donner son accord aux lignes directrices suivies en matière de rémunération et d'impact budgétaire afférent.

4) Modification de l'article 13 pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 13.** Le directeur général pourvoit à l'organisation des services dont le personnel est sous ses ordres.

Il donne son avis respectivement à l'administrateur délégué et au conseil d'administration sur les propositions relatives à la nomination, à la révocation et à la fixation des salaires et traitements du personnel.

Il exécute les décisions du conseil d'administration, il fait tous les actes conservatoires et poursuit le recouvrement des créances de la société.

Il est placé sous l'autorité du président du conseil d'administration pris en sa qualité de représentant de ce conseil, et le tient en tout temps au courant des affaires qui lui ont été confiées.

Le directeur général peut engager la société jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) sans en référer au préalable au président du conseil d'administration.

5) Modification de l'article 15 pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut déléguer, de cas en cas et dans les limites qu'il détermine, des pouvoirs de décision à un comité dénommé «comité de direction». Ce comité est composé au moins de trois membres désignés par le conseil d'administration et révocables par lui à tout moment. Le conseil d'administration désigne le président et, le cas échéant, le vice-président du comité de direction. Le comité se réunit sur convocation, même orale, de son président ou, en cas d'absence, de son vice-président, qui n'aura pas à respecter de délais à cet effet. Il fera régulièrement rapport au conseil d'administration des décisions qu'il aura prises dans le cadre des mandats qui lui ont été confiés.

6) Fixation de la limite d'âge pour le président du conseil d'administration, Monsieur le Chanoine Mathias Schiltz, à 78 ans.

7) Nomination des membres du Comité d'audit.

8) Divers

II) Les convocations contenant l'ordre du jour ont été envoyées par lettres aux actionnaires de classe A avec droit de vote le 4 octobre 2004.

Les actionnaires de classe B sans droit de vote ont été convoqués comme suit:

- 60 actionnaires par lettres recommandées postées le 15 octobre 2004;
- 163 actionnaires par convocations retirées par eux en personne.

Le président dépose les pièces justificatives sur le bureau.

III) Deux listes de présence ont été établies, une liste de présence pour les actionnaires de classe A avec droit de vote, et une liste de présence pour les actionnaires de classe B sans droit de vote.

Chaque liste renseigne les actionnaires de sa classe, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent.

Les listes de présence signées par les actionnaires de classe A avec droit de vote présents ou leurs mandataires, et par les membres du bureau, seront enregistrées avec le présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varientur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

La liste de présence des actionnaires de classe B sans droit de vote a été portée à la connaissance du notaire instrumentaire.

IV) Il résulte de la liste de présence des actions de classe A avec droit de vote que sur les vingt-six mille (26.000) actions sans désignation de valeur nominale, vingt-six mille (26.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Il résulte de la liste de présence des actions de classe B sans droit de vote que sur six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale, six cent quatre-vingt-douze (692) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

#### *Constatation de la validité de l'assemblée générale extraordinaire*

L'exposé du président, après vérification par les scrutateurs, est reconnu exact par l'assemblée générale extraordinaire; en vertu de l'article 46 (3) et de l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée générale extraordinaire se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points de l'ordre du jour.

#### *Délibération*

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts par l'ajout de l'alinéa suivant:

«Sur décision expresse de l'assemblée générale la limite d'âge peut être portée à 78 ans pour le président du conseil d'administration.»

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de cinq membres au moins et de neuf au plus, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

La limite d'âge des administrateurs est fixée à 72 ans.

Sur décision expresse de l'assemblée générale la limite d'âge peut être portée à 78 ans pour le président du conseil d'administration.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

##### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra nommer un directeur général et éventuellement, un ou plusieurs directeurs, directeurs adjoints et sous-directeurs dont il détermine les attributions et émoluments.

Le conseil d'administration peut déléguer la fixation des émoluments des membres de la direction, rangs supérieurs de l'organigramme interne, à un comité de rémunération. Ce dernier est présidé par le président du conseil d'administration et composé de trois membres au moins désignés par ledit conseil et révocables par lui à tout moment.

Le conseil d'administration peut déléguer la fixation des grilles de rémunération des ouvriers et employés, rangs trois et suivants de l'organigramme interne, au comité de direction.

En tout état de cause, le conseil d'administration doit donner son accord aux lignes directrices suivies en matière de rémunération et d'impact budgétaire afférent.

##### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 13.** Le directeur général pourvoit à l'organisation des services dont le personnel est sous ses ordres.

Il donne son avis respectivement à l'administrateur délégué et au conseil d'administration sur les propositions relatives à la nomination, à la révocation et à la fixation des salaires et traitements du personnel.

Il exécute les décisions du conseil d'administration, il fait tous les actes conservatoires et poursuit le recouvrement des créances de la société.

Il est placé sous l'autorité du président du conseil d'administration pris en sa qualité de représentant de ce conseil, et le tient en tout temps au courant des affaires qui lui ont été confiées.

Le directeur général peut engager la société jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) sans en référer au préalable au président du conseil d'administration.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut déléguer, de cas en cas et dans les limites qu'il détermine, des pouvoirs de décision à un comité dénommé «comité de direction». Ce comité est composé au moins de trois membres désignés par le conseil d'administration et révocables par lui à tout moment. Le conseil d'administration désigne le président et, le cas échéant, le vice-président du comité de direction. Le comité se réunit sur convocation, même orale, de son président ou, en cas d'absence, de son vice-président, qui n'aura pas à respecter de délais à cet effet. Il fera régulièrement rapport au conseil d'administration des décisions qu'il aura prises dans le cadre des mandats qui lui ont été confiés.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer la limite d'âge pour le président du conseil d'administration, Monsieur le Chanoine Mathias Schiltz, à 78 ans.

*Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer les membres du comité d'audit:

- 1) Monsieur Charles Ruppert, Administrateur-délégué, Directeur Général, demeurant à Niederdonven.
- 2) Monsieur Jean Kauffman, avocat, demeurant à Luxembourg.
- 3) Monsieur Léon Weyer, administrateur de sociétés, demeurant à Oberanven.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ deux mille quatre cents (2.400) euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures quarante (18.40).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute, aucun actionnaire n'ayant demandé de la signer.

Signé: C. Ruppert, J. Kauffman, L. Weyer, L. Zeches, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2004, vol. 528, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 4 novembre 2004.

J. Gloden.

(090061.2/213/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**saint-paul luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R. C. Luxembourg B 8.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(090063.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**GOLFSTAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.208.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090180.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**LORMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.  
R. C. Luxembourg B 89.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06564, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LORMAN, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089310.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**TRADE LAKE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 83.054.

L'an deux mille quatre, le cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRADE LAKE COMPANY S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 83.054, constituée suivant acte reçu le 27 juin 2001, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Anna-Lisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Décharge donnée aux directeurs et à l'auditeur statutaire.
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Olivier Liégeois, employé privé, né à Bastogne le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.  
Signé: A.-L. Ciampoli, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.  
Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 15, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 octobre 2004. J. Elvinger.  
(090058.3/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**LOPES FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8365 Hagen, 43, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 89.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06566, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOPES FRERES, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES PME S.A.  
Signatures

(089319.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**CYBER MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 65.501.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090175.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**CYBER MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 65.501.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090179.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**CYBER MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 65.501.

*Extrait du Conseil d'Administration du 28 octobre 2004*

Il résulte de la résolution du conseil d'administration de la société CYBER MEDIA GROUP S.A., tenue à Luxembourg, le 28 octobre 2004, que:

- décision a été prise de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Fabrice Wuyts pour une période de 6 ans.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090181.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**LUXANI FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 76.943.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(090190.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**LUXANI FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 76.943.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(090189.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**TERRACOTA INTERNATIONAL TRADE & FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 32.526.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Signatures.

(090155.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**TERRACOTA INTERNATIONAL TRADE & FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 32.526.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-ALV06909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Signatures.

(090143.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**TERRACOTA INTERNATIONAL TRADE & FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 32.526.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juillet 2004*

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, la résolution de poursuivre les activités de la société malgré la perte reportée dépassant les trois quarts du capital social.

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / J. Steeman

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06913. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(090151.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.



**EAST WESTERN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 71.282.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(090195.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**EAST WESTERN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 71.282.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 octobre 2004*

Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Jean-Marie Nicolay de son mandat d'Administrateur et lui a donné pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée a nommé DIRECTOR, S.à r.l., ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090199.3/1629/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**GENERALPART, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 31.958.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2004*

En date du 14 avril 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. Conformément aux propositions du Conseil d'Administration du 8 mars 2004, l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires décide de distribuer un dividende de EUR 0,20 à chacune des actions de distribution en circulation au 14 avril 2004. La date ex-coupon est fixée au 15 avril 2004 et le dividende est payable à partir du 27 avril 2004. Le paiement du dividende sera effectué sur présentation du coupon N° 14 pour les actions de distribution au porteur, et par chèque pour les actionnaires nominatifs;

2. L'assemblée donne décharge de leur gestion aux administrateurs pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2003.

3. Elle ratifie la décision du Conseil d'Administration du 3 décembre 2003 actant la démission de Monsieur Yves Wagner et décidant de pourvoir à son remplacement en nommant provisoirement Monsieur Marc Hentgen en tant que nouvel administrateur de la Sicav jusqu'à la présente Assemblée.

L'assemblée réélit en qualité d'administrateurs pour un terme d'un an venant à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de 2005 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et soient entrés en fonction Messieurs Camille Fohl, Marc Meyer, Robert Scharfe, André Birget et Marc Hentgen.

4. De renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. comme Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an ou jusqu'à ce que leur successeur ait été élu et soit entré en fonction.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GENERALPART, SICAV

Signatures

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089618.3/984/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**MARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 66.594.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Signature.

(089329.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**DFG DUTCH FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 40.721.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Signature.

(089333.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**ARLUX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 61.049.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Signature.

(089331.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**CEODEUX SERVITEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.  
R. C. Luxembourg B 43.595.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire en date du 9 décembre 2002 a pris acte de la démission du Commissaire aux Comptes en place, la COMPAGNIE DE REVISION et a appelé aux fonctions de nouveau Commissaire aux Comptes, HRT REVISION, S.à r.l. 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 51.238, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089590.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**CEODEUX SERVITEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.  
R. C. Luxembourg B 43.595.

**EXTRAIT**

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2003, le mandat de la société HRT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes a été renouvelé pour un durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

L'assemblée Générale a donné décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05978. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089592.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**CEODEUX SERVITEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 43.595.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2004, le mandat de la société HRT, S.à r.l, en tant que Commissaire aux Comptes a été renouvelé pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

L'assemblée Générale a donné décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089595.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**MARBRERIE BERTRAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 151-156, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 19.188.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06568, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MARBRERIE BERTRAND, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089342.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**ALBERT SCHMIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelange.

R. C. Luxembourg B 8.018.

Constituée en date du 28 juin 1968 par acte sous seing privé publié au Mémorial C n° 134 du 16 septembre 1968, modifié par acte sous seing privé au 30 juillet 1975 publié au Mémorial C n° 312 du 7 novembre 1983, modifié devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 1983, publié au Mémorial C n° 342 du 24 novembre 1983, modifié devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 mars 1992, publié au Mémorial C n° 367 du 27 août 1992.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

*Pour ALBERT SCHMIT S.A.*

*Entreprise de Travaux Publics et Privés*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(089261.3/1261/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**SUNGARD AVAILABILITY SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 60.752.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de  
SUNGARD AVAILABILITY SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. tenue le 27 juillet 2004*

Le conseil d'administration de SUNGARD AVAILABILITY SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. a décidé de transférer le siège social de L-5266 Munsbach, Zone industrielle à L-5365 Munsbach, 6, Parc Syrdall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUNGARD AVAILABILITY SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088920.3/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**EUTAG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.350.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 4 août 2004*

Le Conseil prend acte de la démission de Maître Nico Schaeffer de son poste d'administrateur de la société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Il ne sera pourvu à son remplacement.

Le nombre des administrateurs passe de quatre à trois.

Pour copie conforme

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089244.3/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**CRISTOFORO COLOMBO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 85.134.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

CRISTOFORO COLOMBO INTERNATIONAL S.A.

Signatures

*Administrateurs*

(090208.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

---

**CRISTOFORO COLOMBO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 85.134.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

CRISTOFORO COLOMBO INTERNATIONAL S.A.

Signatures

*Administrateurs*

(090207.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

---

**SOPARCOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 9.995.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

SOPARCOR HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(090219.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

---

**SOPARCOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 9.995.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

SOPARCOR HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(090218.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

---

**MECASOFT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 80.637.

Il résulte qu'en date du 30 septembre 2004, les trois administrateurs Messieurs Van Hoek Marc, Nicolay Jean-Marie et Maillard Etienne ont démissionné de leur mandat avec effet immédiat.

Il résulte qu'en date du 30 septembre 2004, le commissaire aux comptes LUXFIDUCIA S.à r.l. a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Il résulte que le siège social de la société a été dénoncé le 30 septembre 2004 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Le domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV01572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089245.2/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**IVOIRY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 92.343.

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2004 à 9.00 heures:

- que la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE demeurant à L-2013 Luxembourg, a été nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de CONVER TREUHAND AG, démissionnaire. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089297.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**GITTE LANDGREBE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 22, route de Luxembourg.  
H. R. Luxemburg B 103.771.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den achtundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Ist erschienen:

Dame Brigitte Landgrebe, Diplom-Pädagogin, geboren in Bad-Ems (D) am 15. April 1965, wohnhaft in D-54296 Trier, Januarius-Zick-Strasse 17.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1. Gesellschaftsform.** Die Komparentin gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft umfasst anfangs eine alleinige Gesellschafterin die Inhaberin der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter umfasst auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einpersonengesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

**Art. 2. Gegenstand.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Organisationsberatung, Qualitätsentwicklung nach E.F.Q.M., Schulentwicklung, Training, Fort- und Weiterbildung, Evaluation (Praxisforschung, Selbst- und Fremdevaluation) und Coaching.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

**Art. 3. Bezeichnung.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet GITTE LANDGREBE, S.à r.l.

**Art. 4. Dauer.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5. Sitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch einfachen Beschluss der alleinigen Gesellschafterin oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile von je einhundert Euro (100,- EUR) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt von der alleinigen Gesellschafterin, der Komparentin Brigitte Landgrebe, Diplom-Pädagogin, geboren in Bad Ems (D) am 15. April 1965, wohnhaft in D-54296 Trier, Januarius-Zick-Strasse 17, der alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden.

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) steht ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

**Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals.** Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss der alleinigen Gesellschafterin oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

**Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.** Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Die alleinige Gesellschafterin hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

**Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.** Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

**Art. 10. Übertragung der Anteile.**

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

**Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit der alleinigen Gesellschafterin oder eines der Gesellschafter.

**Art. 12. Geschäftsführung.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch die alleinige Gesellschafterin oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt die alleinige Gesellschafterin oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer des Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Die alleinige Gesellschafterin oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen der alleinigen Gesellschafterin oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Die Geschäftsführerin kann für ihre Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch die alleinige Gesellschafterin oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

**Art. 13.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden der Geschäftsführerin, ob sie Gesellschafterin oder Nichtgesellschafterin ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern der Geschäftsführerin untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

**Art. 14.** Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.**

1. Wenn die Gesellschaft nur eine Gesellschafterin umfasst, so hat diese alleinige Gesellschafterin alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

**Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahre.

**Art. 17. Inventar - Bilanz.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht der alleinigen Gesellschafterin oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

**Art. 18. Auflösung - Liquidation.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die alleinige Gesellschafterin oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 19. Schlussbestimmung.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparanten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

*Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2005.

*Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Schätzungen der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausenddreihundert Euro (1.300,- EUR) geschätzt.

*Gesellschafterversammlung*

Sodann erklärt die alleinige Gesellschafterin, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6633 Wasserbillig, 22, route de Luxembourg, festgesetzt.
- 2) Die alleinige Gesellschafterin Brigitte Landgrebe, ernennt sich selbst für eine unbestimmte Dauer zur alleinigen Geschäftsführerin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GITTE LANDGREBE, S.à r.l.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompartmenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: B. Landgrebe, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2004, vol. 528, fol. 41, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Stempelpapier auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 3. November 2004.

J. Gloden.

(089873.3/213/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**CWE PROPERTY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 63.633.

In accordance with the circular resolutions of the board of directors of the Company dated 30 September 2004, it has been resolved to acknowledge the resignation of Martin O'Grady, resigning director with effect from 30 September 2004, and to co-opt Mark Evans as director of the Company with immediate effect for a term to expire at the next general meeting of shareholders.

Accordingly, the board of directors of the Company is comprised as follows:

*Board of directors:*

- A. Richard Moore Jr.
- Ryan Cregeen
- Mark Evans

The Company is bound by the joint signatures of any two directors.

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

By Director / By Director

Faisant suite aux décisions prises par résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 30 septembre 2004, il a été décidé de prendre connaissance de la démission de Martin O'Grady, administrateur démissionnaire avec effet au 30 septembre 2004, et de coopter Mark Evans en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat, son mandat prendra fin à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

*Conseil d'administration:*

- A. Richard Moore Jr.
- Ryan Cregeen
- Mark Evans

La Société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00742. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089470.3/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.



**CONSEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 103.758.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) COBELFRET S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant au 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.

2) SOMARLUX S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant au 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CONSEA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet social l'achat, la vente, l'affrètement coque nue, l'affrètement, le frètement, l'exploitation et la gestion de navires de mer ainsi que leur équipage, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement et indirectement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs de gestion journalière, l'achat et la vente de participations n'étant

pas à considérer comme gestion journalière de la société. Toutefois les instructions aux banques devront être autorisées par deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à dix-huit heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) COBELFRET S.A., préqualifiée, quatre-vingt-quinze actions. . . . .	95
2) SOMARLUX S.A., préqualifiée, cinq actions . . . . .	5
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille six cents (1.600) euros.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Freddy Bracke, économiste, né le 7 octobre 1944, à Gand, Belgique, demeurant au 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg,

b) Monsieur Jozef Adriaens, employé privé, né le 16 janvier 1961, à Duffel, Belgique, demeurant au 85, route de Longwy, L-8080 Bertrange,

c) Monsieur Camille Cigrand, administrateur de société, né le 8 août 1938, à Anvers, Belgique, demeurant à Parkside - Dene Park, Shipbourne Road, Tonbridge Kent TN 11 9 NS, Royaume-Uni.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Anne-Marie Grieder, économiste, née le 14 septembre 1941, à Mariakerke, Belgique, demeurant à 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

6) Le siège de la société est fixé à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.  
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Bracke, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 145S, fol. 55, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(089715.3/230/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**RS IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4353 Esch-sur-Alzette, 4, rue Jean Wolter.

R. C. Luxembourg B 46.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06569, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RS IMMO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089345.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**AQUAVALERE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6947 Niederanven, 3, Z.I. Bombicht.

H. R. Luxemburg B 103.761.

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendvier, den siebenundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Marco Hill, Kaufmann, wohnhaft in D-54340 Enschede, Spielesstrasse 23.

Welcher Komparant den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung AQUAVALERE, S.à r.l.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Verkauf von Tafelwassersystemen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch Herrn Marco Hill, Kaufmann, wohnhaft in D-54340 Enschede, Spielesstrasse 23, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

**Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

#### *Erklärung*

Der Kompotent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Marco Hill, Kaufmann, wohnhaft in D-54340 Enschede, Spielesstrasse 23.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtskräftig vertreten.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6947 Niederanven, 3, Z.I. Bombicht.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompotenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Hill, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 28 octobre 2004, vol. 358, fol. 26, case 8. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 3. November 2004.

H. Beck.

(089757.3/201/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**NRGenerating LUXEMBOURG (No.2), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

H. R. Luxembourg B 77.334.

Die Gesellschaft wurde am 8. August 2000 gegründet gemäß Urkunde vom Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 44 vom 23. Januar 2001.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2000, eingetragen in Luxemburg den 4. November 2004, unter der, réf. LSO-AW00688, wurde am 5. November 2004, am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt .

Zur Veröffentlichung und Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

NRGenerating LUXEMBOURG, (No 2) , S.à r.l.

Unterschrift

(089235.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**NRGenerating LUXEMBOURG (No.2), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

H. R. Luxembourg B 77.334.

Die Gesellschaft wurde am 8. August 2000 gegründet gemäß Urkunde vom Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 44 vom 23. Januar 2001.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2001, eingetragen in Luxemburg den 4. November 2004, unter der, réf. LSO-AW00690, wurde am 5. November 2004, am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt .

Zur Veröffentlichung und Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

NRGenerating LUXEMBOURG (No. 2), S.à r.l.

Unterschrift

(089237.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**NRGenerating LUXEMBOURG (No.2), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

H. R. Luxembourg B 77.334.

Die Gesellschaft wurde am 8. August 2000 gegründet gemäß Urkunde vom Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 44 vom 23. Januar 2001.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2002, eingetragen in Luxemburg den 4. November 2004, unter der, réf. LSO-AW00692, wurde am 5. November 2004, am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung und Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

NRGenerating LUXEMBOURG (No. 2), S.à r.l.

Unterschrift

(089238.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**PETIT BATEAU LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 83.226.

Constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 19 juillet 2001, publié au Mémorial C n° 79 du 16 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour PETIT BATEAU LUXEMBOURG, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(089803.3/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

---

**PRAVERT S.A., Société Anonyme.**  
**(anc. PRAVERT HOLDING S.A.)**  
 Siège social: Luxembourg.  
 R. C. Luxembourg B 41.791.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce des sociétés et associations de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. ELvinger  
 Notaire

(089265.3/211/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**CNT OFFICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-6464 Echternach, 2, rue des Merciers.  
 R. C. Luxembourg B 103.766.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-eighth of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

- 1) Mr Roger Sousa, employee, born in Fafe (Portugal), on 1 September 1973, residing at 122, route de Luxembourg, L-6562 Echternach;
- 2) Mr Einar Sigurdsson, employee, born in Reykjavik (Iceland) on 29 September 1973, residing at 16, rue des Templiers, L-7343 Steinsel;
- 3) Mr Marc Bonblet, employee, born in Bruxelles (Belgium), on 7 February 1960, residing at 278, route d'Esch, L-1741 Luxembourg;
- 4) Mr Carlos Goncalves, employee, born in Lisbonne (Portugal), on 20 December 1974, residing at 60, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg-Merl.

The appearing persons have requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which they hereby form among themselves as follows:

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing parties a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of several partners. The Company may however at any time be composed of a single partner, notably as a result of transfer(s) of shares, without this resulting into the liquidation of the Company.

**Art. 2. Object.** The main purposes of the company are trade of office equipment, office furniture as well as trade of all kind of other movable furniture.

Other purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 3. Name.** The name of the Company is CNT OFFICE, S.à r.l.

**Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Echternach (Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by a decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.** The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

**Art. 14. Powers of the managers.** The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

**Art. 15. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 16. Liability of the managers.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 17. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the manager or in case of plurality of managers by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

**Art. 18. General meetings of partners.** If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 19. Decisions.** The decisions of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

**Art. 20. Financial year.** The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

**Art. 21. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

**Art. 22. Allocation of profits.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be partners, appointed by the single partner or the general meeting of partners, who shall determine their powers and their compensation.

**Art. 24. Matters not provided.** All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

Thereupon now appeared, the four prenamed partners, acting in their own name and declared to subscribe and pay up the issued shares as follows:

Associates	Subscribed capital	Number of shares	Paid in capital
1) Mr Roger Sousa, prenamed; . . . . .	5,000.- EUR	200	5,000.- EUR
2) Mr Einar Sigurdsson, prenamed; . . . . .	5,000.- EUR	200	5,000.- EUR
3) Mr Marc Bonblet, prenamed; . . . . .	1,250.- EUR	50	1,250.- EUR
4) Mr Carlos Goncalves, prenamed; . . . . .	1,250.- EUR	50	1,250.- EUR
Total: . . . . .	12,500.- EUR	500	12,500 EUR

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2004.

#### *Extraordinary general meeting*

The above-named parties, through their both proxyholders, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have adopted the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of the managers is set at one (1), and the following manager is elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fourteen (14) of the Articles of Incorporation of the Company.

Mr Roger Sousa, employee, born in Fafe (Portugal), on 1 September 1973, residing at 122, route de Luxembourg, L-6562 Echternach.

2.- The address of the registered office of the Company is set at 2, rue des Merciers, L-6464 Echternach.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Roger Sousa, employé, né à Fafe (Portugal), le 1<sup>er</sup> septembre 1973, demeurant au 122, route de Luxembourg, L-6562 Echternach;

2) Monsieur Einar Sigurdsson, employé, né à Reykjavik (Islande), le 29 septembre 1973, demeurant au 16, rue des Templiers, L-7343 Steinsel;

3) Monsieur Marc Bonblet, employé, né à Bruxelles (Belgique), le 7 février 1960, demeurant au 278, route d'Esch, L-1741 Luxembourg;

4) Monsieur Carlos Goncalves, employé, né à Lisbonne (Portugal), le 10 décembre 1974, demeurant au 60, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg-Merl.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:



**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

**Art. 2. Objet.** La société a pour objet principal le commerce de matériels, d'équipements et mobiliers de bureau, d'articles de la branche ainsi que le commerce de meubles meublants.

La société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de CNT OFFICE, S.à r.l.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Echternach (Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code civil.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Les gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 14. Pouvoirs des gérants.** Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

**Art. 15. Evénements atteignant les gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 16. Responsabilité des gérants.** Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 17. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 18. Assemblée générale des associés.** Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 19. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 20. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 21. Bilan.** Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 22. Répartition des bénéfiques.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 24. Disposition générale.** Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

Ensuite ont comparu les quatre seuls associés prénommés, agissant en leur propre nom et ont déclaré souscrire et libérer les parts sociales émises comme suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts	Libération
1) M. Roger Sousa, prénommé; . . . . .	5.000,- EUR	200	5.000,- EUR
2) M. Einar Sigurdsson, prénommé; . . . . .	5.000,- EUR	200	5.000,- EUR
3) M. Marc Bonblet, prénommé; . . . . .	1.250,- EUR	50	1.250,- EUR
4) M. Carlos Goncalves, prénommé; . . . . .	1.250,- EUR	50	1.250,- EUR
Total: . . . . .	12.500,- EUR	500	12.500,- EUR

Preuve de cette libération a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2004.

*Coût, évaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les associés prénommés, par leurs mandataires susnommés, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à un (1), et le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quatorze (14) des statuts de la Société.

Monsieur Roger Sousa, employé, né à Fafe (Portugal), le 1<sup>er</sup> septembre 1973, demeurant au 122, route de Luxembourg, L-6562 Echternach.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 2, rue des Merciers, L-6464 Echternach.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Sousa, E. Sigurdsson, M. Bonblet, C. Goncalves, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2004, vol. 889, fol. 28, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(089833.3/239/309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**PARCHAUSAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2167 Weimershof, 30, rue des Muguets.

R. C. Luxembourg B 52.366.

Les bilans aux 31 décembre 1999 et 1998 enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06189, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(090201.3/4287/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**PARCHAUSAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2167 Weimershof, 30, rue des Muguets.

R. C. Luxembourg B 52.366.

Les bilans aux 31 décembre 2000 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06188, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(090203.3/4287/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**PARCHAUSAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2167 Weimershof, 30, rue des Muguets.

R. C. Luxembourg B 52.366.

Les bilans aux 31 décembre 2001 et 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06187, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(090205.3/4287/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**CASIMIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 48.104.

L'an deux mille quatre, le premier octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CASIMIR S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 48.104, constituée suivant acte reçu en date du 27 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C de 1994, page 20432.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le dernier vendredi du mois de février à 15.00 heures.

5) Modification afférente de l'article 8 des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolutions suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le dernier vendredi du mois de février à 15.00 heures et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article huit des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de février à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 9, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

J. Elvinger.

(090052.2/211/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**TDS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 59.601.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce des sociétés et associations de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

*Notaire*

(089285.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**EUROPEAN GENERATING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2519 Luxemburg, 9, rue Schiller.

H. R. Luxemburg B 78.525.

Die Gesellschaft wurde am 16. Oktober 2000 gegründet gemäß Urkunde vom Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 853 vom 20. Oktober 2000.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2000, eingetragen in Luxemburg den 4. November 2004, unter der, réf. LSO-AW00693, wurde am 5. November 2004 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung und Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

EUROPEAN GENERATING, S.à r.l.

Unterschrift

(089240.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**EUROPEAN GENERATING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2519 Luxemburg, 9, rue Schiller.

H. R. Luxemburg B 78.525.

Die Gesellschaft wurde am 16. Oktober 2000 gegründet gemäß Urkunde vom Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 853 vom 20. Oktober 2000.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2001, eingetragen in Luxemburg den 4. November 2004, unter der, réf. LSO-AW00695, wurde am 5. November 2004 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung und Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

EUROPEAN GENERATING, S.à r.l.

Unterschrift

(089236.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**EUROPEAN GENERATING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2519 Luxemburg, 9, rue Schiller.

H. R. Luxemburg B 78.525.

Die Gesellschaft wurde am 16. Oktober 2000 gegründet gemäß Urkunde vom Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 853 vom 20. Oktober 2000.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2002, eingetragen in Luxemburg den 4. November 2004, unter der, réf. LSO-AW00697, wurde am 5. November 2004 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung und Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

EUROPEAN GENERATING, S.à r.l.

Unterschrift

(089242.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**ULYSSE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.864.100,-.**

Siège social: L-2220 Luxemburg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxemburg B 64.850.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un rapport du Gérant daté du 1<sup>er</sup> septembre 2004 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxemburg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089894.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**SVR HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.  
R. C. Luxembourg B 99.567.

L'an deux mille quatre, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SVR HOLDING S.A., avec siège social à L-5670 Altwies, 40, route de Mondorf-les-Bains, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 99.567), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 février 2004, publié au Mémorial C numéro 459 du 30 avril 2004,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benaïssa Maamri, employé privé, demeurant à Florange, (Florange).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de L-5670 Altwies, 40, route de Mondorf-les-Bains, à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol, et modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Nominations statutaires.

3.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Benaïssa Maamri à la fonction d'administrateur-délégué.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-5670 Altwies, 40, route de Mondorf-les-Bains, à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol, et de modifier en conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Nouri Allaili, employé privé, demeurant à L-1611 Luxembourg, 25, avenue de la Gare, de sa fonction d'administrateur et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée nomme Monsieur Mohamed Maamri, étudiant, né à Hayange, (France), le 26 juillet 1983, demeurant à F-57190 Florange, 190, Grand Rue, (France), comme administrateur de la société.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

*Quatrième résolution*

L'assemblée nomme Monsieur Benaïssa Maamri, employé privé, né à Hayange, (France), le 9 janvier 1970, demeurant à F-57190 Florange, 190, Grand Rue, (France), comme président du conseil d'administration et donne pouvoir au conseil d'administration de le nommer à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

*Réunion du conseil d'administration*

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Benaïssa Maamri, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent trente euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Dostert, Maamri, Hübsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2004, vol. 529, fol. 53, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 octobre 2004.

J. Seckler.

(089434.3/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**GREEN ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 17, route de Clervaux.

R. C. Luxembourg B 93.733.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(903574.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2004.

---

**OPTIQUE TOM PEETERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9575 Wiltz, 15, place des Tilleuls.

R. C. Diekirch B 3.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 5 novembre 2004, réf. DSO-AW00038, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPTIQUE TOM PEETERS, S.à r.l.

Signature

(903567.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2004.

---

**LOU MAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Social: EUR 13.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.587.

Suite aux décisions de l'Associé Unique prises en date du 25 octobre 2004:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., 27, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été nommé, pour une période indéterminée, aux fonctions de gérant en remplacement de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

- le siège social de la société a été transféré du 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg au 59, Boulevard Royal, L-2449-Luxembourg.

Au 25 octobre 2004, le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Didier Unglik, 10, rue du Colisé, F-75008 Paris.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour LOU MAS S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

P. V. Halteren / R. Brand

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089123.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**FDV II VENTURE, Société Anonyme.**

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 101.480.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Ms Josiane Schroeder, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as a special attorney-in-fact of the Board of Directors of FDV II VENTURE, a société anonyme, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated on 28 June 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 873 of 27 August 2004, the articles of association of which have not been amended since this date (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on her by circular resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 2 August 2004, a copy of which resolutions, signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The issued share capital of the Company is presently set at one hundred forty-two thousand seven hundred fifty-eight euro (EUR 142,758.-), divided into ten thousand one hundred thirty-nine (10,139) Class A shares and eighty-five thousand thirty-three (85,033) Class B shares, each of a nominal value of one euro fifty cents (EUR 1.50) fully paid up.

II.- Pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at nine million two hundred fifty-four thousand six hundred eleven euro and fifty cents (EUR 9,254,611.50) to be divided into four hundred fifty-three thousand seventy-four (453,074) Class A shares and five million seven hundred sixteen thousand six hundred sixty-seven (5,716,667.-) Class B shares, each with a nominal value of one euro fifty cents (EUR 1.50) and pursuant to the same Article 5, the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III.- The directors of the Company, by their circular resolutions of 2 August 2004, and in accordance with the authority conferred on them pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, have decided subject to the confirmation by any one director of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on August 4, 2004, an increase of the issued share capital by an amount of eight thousand three hundred ninety-two euro and fifty cents (EUR 8,392.50) in order to raise the issued share capital to the amount of one hundred fifty-one thousand one hundred fifty euro and fifty cents (EUR 151,150.50) by the creation of five thousand five hundred ninety-five (5,595) new Class B shares with a par value of one euro fifty cents (EUR 1.50), having the same rights and privileges as the already existing Class B shares.

IV.- The Directors of the Company, by the circular resolutions of 2 August 2004, have accepted subject to the confirmation by any one director of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 4 August 2004, and following the cancellation of the preferential subscription rights (if any) of the Class B shareholders, the subscription of the total of five thousand five hundred ninety-five (5,595) new Class B shares, together with a total share premium of seventy-five thousand five hundred thirty-two euro and fifty cents (EUR 75,532.50) by:

BEGG (NOMINEES) LTD., a limited company incorporated in accordance with and governed by the laws of Scotland with registered office at 3, Redwood Crescents Peel Park, East Killbride G74 5PR («BEGG»);

V.- All these new Class B shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber and fully paid up, together with the share premium, by contribution in cash to the Company on 4 August 2004, so that the total amount of eighty-three thousand nine hundred and twenty-five euro (EUR 83,925.-) representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of seventy-five thousand five hundred thirty-two euro and fifty cents (EUR 75,532.50) has been on 4 August 2004 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI.- As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 4 August 2004, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

«**Art. 5. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at one hundred fifty-one thousand one hundred fifty euro and fifty cents (EUR 151,150.50) divided into ten thousand one hundred thirty-nine (10,139) Class A shares and ninety thousand six hundred twenty-eight (90,628) Class B shares, each of a nominal value of one euro and fifty cents (EUR 1.50) and each with the rights and privileges as defined herein.»

*Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.



**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Josiane Schroeder, avocate, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de FDV II VENTURE, une société anonyme ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée le 28 juin 2004 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 873 du 27 août 2004, les statuts de laquelle n'ont pas été modifiés depuis cette date (la «Société»),

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions circulaires adoptées par le Conseil d'administration de la Société en date du 2 août 2004, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à cent quarante-deux mille sept cent cinquante-huit euros (EUR 142.758,-), divisé en dix mille cent trente-neuf (10.139) actions de Catégorie A et quatre-vingt-cinq mille trente-trois (85.033) actions de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un euro cinquante cents (EUR 1,50) entièrement libérées.

II.- En vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à neuf millions deux cent cinquante-quatre mille six cent onze euros et cinquante cents (EUR 9.254.611,50) représenté par quatre cent cinquante-trois mille soixante-quatorze (453.074) actions de Catégorie A et cinq millions sept cent seize mille six cent soixante-sept (5.716.667) actions de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un euro cinquante cents (EUR 1,50) et qu'en vertu du même Article 5, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Les administrateurs de la Société, par résolutions circulaires du 2 août 2004, et en conformité avec les pouvoirs leur conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, ont décidé sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 4 août 2004, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de huit mille trois cent quatre-vingt-douze euros et cinquante cents (EUR 8.392,50) en vue de porter le capital social souscrit à cent cinquante et un mille cent cinquante euros et cinquante cents (EUR 151.150,50) par la création et l'émission de cinq mille cinq cent quatre-vingt-quinze (5.595) nouvelles actions de Catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro cinquante cents (EUR 1,50) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie B existantes.

IV.- Les administrateurs de la Société, par résolutions circulaires du 2 août 2004, ont accepté, sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 4 août 2004, et suite à l'annulation des droits de souscription préférentiels (le cas échéant) des actionnaires de Catégorie B la souscription de la totalité des cinq mille cinq cent quatre-vingt-quinze (5.595) nouvelles actions de Catégorie B, ensemble avec une prime d'émission totale de soixante-quinze mille cinq cent trente-deux euros et cinquante cents (EUR 75.532,50), par:

BEGG (NOMINEES) LTD., une société à responsabilité limitée constituée en conformité avec et régie par les lois d'Ecosse, ayant son siège social au 3, Redwood Crescent Peel Park, East Killbride G74 5PR («BEGG»).

V.- Toutes les nouvelles actions de Catégorie B ont été entièrement souscrites par le souscripteur susnommé et libérées intégralement, ensemble avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société le 4 août 2004, de sorte que la somme de quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 83.925,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de soixante-quinze mille cinq cent trente-deux euros et cinquante cents (EUR 75.532,50), se trouvait le 4 août 2004 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI.- Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet le 4 août 2004, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital souscrit.** La Société a un capital souscrit de cent cinquante et un mille cent cinquante euros et cinquante cents (EUR 151.150,50) divisé en dix mille cent trente-neuf (10.139) actions de Catégorie A et quatre-vingt-dix mille six cent vingt-huit (90.628) actions de catégorie B, les actions ayant une valeur nominale d'un euro cinquante cents (EUR 1,50) chacune, ces actions étant entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Schroeder, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2004, vol. 889, fol. 28, case 3. – Reçu 839,25 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(089877.3/239/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

---

**FDV II VENTURE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 101.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(089878.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

---

**PERSEPOLIS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 62.263.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERSEPOLIS INVESTMENTS HOLDING S.A.

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(089829.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

---

**ANTIMOINE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 90.624.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANTIMOINE PARTICIPATIONS S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(089827.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

---

**LUXOCAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 58.826.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 octobre 2004 que:

*Délibérations*

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité de transférer le siège social à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089557.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**INDUSTRIAL SECURITIES CUISERY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 103.756.

—  
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth october.

Before the undersigned Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

INDUSTRIAL SECURITIES LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on October 28th, 2004, registered number in progress, here represented by Mr Jean-Yves Stasser, director, with professional address in Luxembourg, 41, avenue de la Gare, by virtue of 1 proxy, given on October 28th, 2004.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which the prenamed parties declare to organize among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the Shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate directly or through affiliated companies.

The corporation may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or development of its objects or the object of corporations in which it has participations.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of INDUSTRIAL SECURITIES CUISERY, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. Shares to be subscribed shall be offered on a pre-emptive basis to the existing partners in proportion to the capital represented by their shares.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners.

Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two managers in case of board of managers or by the sole signature of the sole manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting provided that no meeting of the managers shall be held outside the Grand Duchy of Luxembourg and any decision reached or resolution passed by the board of managers at any meeting held outside of the Grand Duchy of Luxembourg shall be invalid and of no effect. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for aboard meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

In exceptional circumstances, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another provided that at least a majority of the managers so present or represented are located in the Grand Duchy of Luxembourg at the time and that no managers are participating in any such meeting by way of conference-call or similar means of communication from a location in the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The manager, or in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

### D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees.

Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

1) 500 (five hundred) shares by INDUSTRIAL SECURITIES LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2005.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,700.- EUR.

#### *General Meeting of Partners*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
2. The following person are appointed managers of the Company for an indefinite period:
  - a) UNITEDGE LTD, registered number 5131273 with its offices at 10 Upper Berkeley Street, London W1H 7PE.
  - b) REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED, Number: 5215455 having its offices at 40 Portman Square London W1H 6LT.
  - c) Ms Nadia Meyer with professional address, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
  - d) Mr Gerty Marter with professional address, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

INDUSTRIAL SECURITIES LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 octobre 2004, en cours d'enregistrement,

ici représentée par Monsieur Jean-Yves Strasser, en vertu de 1 procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer entre elle et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles directement ou par l'intermédiaire de sociétés interposées.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de INDUSTRIAL SECURITIES CUISERY, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants ou par la seule signature du gérant unique.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation étant entendu qu'aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue en dehors du Grand-Duché de Luxembourg et que toute décision ou résolution passées par le conseil de gérance à toute réunion en dehors du Grand-Duché de Luxembourg ne sera pas valable et sera sans effet. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans des circonstances exceptionnelles, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres pourvu qu'au moins la majorité des gérants ainsi présents ou représentés se trouvent au Grand-Duché de Luxembourg à ce moment et qu'aucun gérant ne participe à cette réunion par le biais d'une conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est, à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

*Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

500 (cinq cents) parts sociales par INDUSTRIAL SECURITIES LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommé.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à 1.700,- EUR.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) UNITEDGE LTD, prénommée.

b) REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED, numéro: 5215455, ayant son siège social, 40 Portman Square London W1H 6LT.

c) Mme Nadia Meyer, ayant sa résidence professionnelle au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

d) Mme Gerty Marter, ayant sa résidence professionnelle au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-Y. Strasser, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2004, vol. 902, fol. 42, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 2004.

B. Moutrier.

(089710.3/272/339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**INVESTILUX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 43.873.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 Octobre 2004*

En date du 29 octobre 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clôturé le 31 décembre 2003;

- de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Jean Reuter, Roland Frising et Paul Wolff pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005;

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INVESTILUX

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089613.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.



**W-COM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 72.358.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jean-Yves Stasser, Directeur à Luxembourg, 41, avenue de la Gare;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit panaméen DUNISTON S.A., ayant son siège social à East 54th Street, Arango-Orillac Building, Panama-City, République de Panama;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 20 septembre 2004, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme W-COM INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 72.358, a été constituée suivant acte reçu le 12 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 1 du 3 janvier 2000.

II.- Que le capital social de la société anonyme W-COM INVESTMENTS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représentés par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune, intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société W-COM INVESTMENTS S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-Y. Strasser, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, vol. 145S, fol. 33, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

J. Elvinger.

(089003.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**MELI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

—  
*Extrait des résolutions prises au 27 juillet 2004*

*Première résolution*

Les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège de la société qui se trouve actuellement à L-1145 Luxembourg 187, rue des Aubépines vers L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon et ceci avec effet au 30 juillet 2004.

Pour extrait conforme

INFORMATION TECHNOLOGY SOLUTION S.A. / P. Pianon

Signature / -

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(089302.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**CEODEUX MEDITEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.  
R. C. Luxembourg B 80.770.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire en date du 9 décembre 2002 a pris acte de la démission du Réviseur d'Entreprises en place, la COMPAGNIE DE REVISION, et a appelé aux fonctions de nouveau Réviseur d'entreprises HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° 51.238, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05998. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(089619.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**CEODEUX MEDITEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.  
R. C. Luxembourg B 80.770.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05223, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(089625.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**CEODEUX MEDITEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.  
R. C. Luxembourg B 80.770.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2003, le mandat de la société HRT, S.à r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises a été renouvelé pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

L'assemblée générale a donné décharge au Réviseur d'entreprises pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05993. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(089624.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**CEODEUX MEDITEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.  
R. C. Luxembourg B 80.770.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02375, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(089612.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**CEODEUX MEDITEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.  
R. C. Luxembourg B 80.770.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2004, le mandat de la société HRT, S.à r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises a été renouvelé pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale a donné décharge au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089609.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**MeesPierson-STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.023.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce des sociétés et Associations de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

*Notaire*

(089277.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**TDS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 59.601.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce des sociétés et associations de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

*Notaire*

(089288.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**TORPET, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 20.000,- EUR.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 86.651.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 octobre 2004*

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

*Gérant de catégorie A:*

M. Magnus Ahlen, directeur, demeurant Sappögatan 18, 42676 Västra Frölunda, Suède.

*Gérant de catégorie B:*

M. Guy Hornick, expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.  
Le siège social est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089660.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**TELENET SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**  
**(anc. CODONET, Société Anonyme)**

Siège social: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle de Bedewues.  
 R. C. Luxembourg B 73.305.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce des sociétés et associations de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger  
 Notaire

(089289.3/211/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**PREF FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
 R. C. Luxembourg B 102.746.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce des sociétés et associations de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger  
 Notaire

(089280.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**CUSTODIANS SUPERINTENDENCE AND TRUSTEES COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
 R. C. Luxembourg B 12.395.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce des sociétés et associations de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(089290.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**CAPELLAE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
 R. C. Luxembourg B 66.043.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce des sociétés et associations de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger  
 Notaire

(089278.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**FRISÖR THONET, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6750 Grevenmacher, route de Luxembourg.  
 R. C. Luxembourg B 89.460.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2002, acte publié au Mémorial C n° 1681 du 23 novembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRISÖR THONET, G.m.b.H.  
 INTERFIDUCIAIRE S.A.  
 Signature

(089316.3/1261/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**UNITED PRN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 8.085.000.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 70.851.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

*Pour la société*

Signature

Gérant

(089415.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**THIEL ROMAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 120, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 56.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06577, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour THIEL ROMAIN, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089442.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**BRASSERIE GOURMANDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 50.438.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRASSERIE GOURMANDE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(089502.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**PLASTICONSTRUCT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 39.190.

EXTRAIT

L'an deux mille quatre (2004), le 5 août, à 15.00 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLASTICONSTRUCT S.A., s'est tenue à son siège social à Luxembourg.

Les actionnaires à l'unanimité ont décidé:

1. Révocation du commissaire aux comptes, Monsieur Bernard Pranzetti

- Nomination en remplacement pour 3 (trois) ans de:

SPR SERVICES INC, registered n° 3802-336 in the State of Delaware, 25 Greystone Manor, Lewes Delaware 19958-9776/USA.

2. Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante:

6, Rue Jean-Pierre Brasseur, à L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le scrutateur / Le secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2004, réf. LSO-AV00120. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(089661.3/4181/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**UNITED LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 85.273.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

*Pour la société*

Signature

Gérant

(089409.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**VAVASSEUR INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.103.224.400,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 87.611.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

*Pour la société*

Signature

Gérant

(089410.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**UBM OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 339.596.100,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 87.716.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

*Pour la société*

Signature

Gérant

(089411.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**PERSEPOLIS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 62.263.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 juin 2004*

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

PERSEPOLIS INVESTMENTS HOLDING S.A.

G. Hornick / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

(089788.3/045/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

---

**UNM LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 44.865.000.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.852.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

*Pour la société*

Signature

Gérant

(089413.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**BASIC TRADEMARK II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 98.744.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, vol.145S, fol. 50, case 12, que la société anonyme BASIC TRADEMARK II S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

E. Schlessler.

(089436.3/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**ADKIM, ADVANCED KNOWLEDGE AND INFORMATION MANAGEMENT, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 83.715.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ADKIM, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(089504.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY (N° 3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.786.

*Changement suivant le contrat de cession d'actions du 8 juillet 2004*

Ancien actionnaire unique: DAVIDSON & CIE S.A., Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Nouvel actionnaire unique: TONTEL INVESTISSEMENTS S.A., 11A, Boulevard Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089797.3/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**CARL SPAETER, LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8013 Strassen, 6, rue Belle-Vue.

R. C. Luxembourg B 4.814.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CARL SPAETER, LUXEMBOURG, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(089506.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**INVESTILUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 43.873.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour INVESTILUX, Sicav*

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(089579.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---

**SELFA VALVES & FITTINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 56.294.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2002 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001, les mandats des administrateurs ont été renouvelés pour une période de 3 ans et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz - Président, Diplômé en sciences économiques, Villa de Heisdorf
- M. Marc Schaus, Diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange
- M<sup>e</sup> René Faltz, avocat-avoué, Luxembourg

Lors de cette même assemblée, le mandat de Réviseur d'entreprises de la Compagnie de Révision n'a pas été reconduit.

L'assemblée Générale a donné décharge au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

L'assemblée Générale a nommé H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 51.238, nouveau Réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05954. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(089627.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

---